

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1858**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel mécanicien(ne) réparateur(rice) de matériel nautique

Nouvel intitulé : Mécanicien réparateur en marine de plaisance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC métallurgie	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique assure la maintenance du groupe 'moteur-propulsion' destiné essentiellement aux bateaux de plaisance à voile ou à moteur, d'une longueur de 6 à 12 mètres. Il (elle) réalise les opérations d'entretien, de dépannage et de réparation du moteur et des organes de propulsion.

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique assure également un premier niveau de maintenance sur les équipements de bord (entretien d'un circuit d'éclairage, d'un guindeau, d'une direction hydraulique) et procède à la pose, l'installation de moteurs (neufs ou révisés) dans les bateaux et effectue les réglages de mise en service.

Enfin, le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique participe aux opérations de manutention des bateaux sur terre ou à flot.

Ses interventions portent principalement sur des moteurs in board d'environ 8 à 300 CV, essence ou diesel, en ligne d'arbre ou Z drive, et sur des moteurs hors bord d'environ 6 à 220 CV.

Le(la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique travaille, généralement, seul(e). Ses interventions, sont réalisées à partir d'une fiche de travail ou d'une demande orale d'un client.

Pour ce faire, il (elle) recherche et exploite les informations dans la documentation technique (papier, microfiches ou informatique), utilise des nomenclatures, des schémas de branchements, renseigne les documents administratifs (bon de travail, ordre de réparation) et informe le client sur les interventions en lui donnant des conseils d'entretien et d'utilisation.

Les opérations doivent être réalisées conformément aux préconisations des constructeurs, dans le strict respect des règles de sécurité.

Dans le cadre de ses activités il (elle) peut être amené(e) à déplacer les bateaux au moteur, en mer ou au port, à l'aide d'un engin de manutention, sur un terre-plein, à l'aide d'une remorque routière, sur route.

La possession d'un permis mer et du permis B favorise l'accès à l'emploi.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. PREPARER LES BATEAUX DE PLAISANCE EN VUE DE LEUR MANUTENTION

Réaliser, à flot, les manœuvres de mise à sec ou de mise à l'eau d'un bateau de plaisance.

Participer aux opérations de manutention d'un bateau de plaisance.

Préparer un bateau de plaisance en vue d'une manutention.

Vérifier l'armement de sécurité d'un bateau de plaisance.

2. INSTALLER ET METTRE EN SERVICE DES MOTEURS MARINS DE PLAISANCE

Installer des moteurs hors bord sur des coques de bateaux de plaisance.

Installer des moteurs in board dans des coques de bateaux de plaisance.

Préparer et mettre en route des moteurs marins in board et hors bord.

Procéder aux essais en mer des bateaux de plaisance.

3. ENTRETENIR ET REMETTRE EN ETAT DES MOTEURS MARINS IN BOARD

Remplacer les organes des moteurs in board.

Réaliser l'entretien courant et l'hivernage d'ensembles moteurs in board.

Remettre en état les circuits des moteurs in board.

Remettre en état les moteurs in board.

Entretien et remettre en état les appareils de transmission in board.

4. ENTREtenir ET REMETTRE EN ETAT DES MOTEURS MARINS HORS BORD

Réaliser l'entretien courant et l'hivernage de l'ensemble moteur hors bord.

Remplacer les différents organes des moteurs hors bord.

Remettre en état la tête motrice des moteurs hors bord.

Remettre en état les circuits des moteurs hors bord.

Entretien et remettre en état les appareils de transmission des bateaux de plaisance hors bord.

Entretien et remettre en état les appareils hydrauliques des bateaux de plaisance motorisés hors bord.

5. REALISER LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE BORD DES BATEAUX DE PLAISANCE

Poser et entretenir des équipements hydrauliques de bateaux de plaisance.

Entretien des commandes à distance de bateaux de plaisance.

Brancher des équipements électriques de bateaux de plaisance.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le (la) mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériel nautique exerce essentiellement son activité dans les entreprises du secteur nautique : dans un chantier de maintenance de bateaux de plaisance ; chez un concessionnaire-vendeur de moteurs ou de bateaux ; dans un chantier de construction de bateaux de plaisance ; chez un loueur de bateaux de plaisance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de cinq certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 01/06/2004 paru au JO du 16/06/2004

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres agréés.

Centres AFPA.

Historique de la certification :

Certification suivante : Mécanicien réparateur en marine de plaisance